Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260428-2026_04_05-DE

N° 2026.04.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-et-un avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, LAIGO (arrivée à 20h12 et ayant donnée procuration à M. MACE en son absence), LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS (arrivé à 19h20), MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL (arrivé à 20h), RICHARD et VALLARINO (arrivé à 19h30)

ABSENTE EXCUSÉE : **MME EVEN (donne procuration à Mme LONCLE)**

Monsieur MACE Anthony a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ANNEXE « PORT DU GUILDO »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie-Christine COTIN, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget port, dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Un résultat de l'exercice 2025	=	- 62,42 €
Un excédent reporté	=	2 462,19 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	=	2 399,77 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		0,00 €
Restes à réaliser : Dépenses	0,00 €	
Restes à réaliser : Recettes :	0,00 €	
Soldes des restes à réaliser	0,00 €	
Besoin de financement à la section d'investissement :		0,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- le surplus de 2 399,77 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.